

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494

24 février 2012

SOMMAIRE

Digitalents S.à r.l.	23666	Fahl Immobilien A.G.	23691
Dyal (Luxembourg)	23692	Fenim Holding	23689
Eastland Invest S.A.	23667	Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A. ..	23690
East Wood Invest S.A.	23666	Fiduciaire Luxor S.à.r.l.	23691
EBV s.à r.l.	23667	Fidufin S.A.	23688
Efforts S.A.	23667	Fidugest S.A.	23692
EHI Luxembourg S.à r.l.	23668	Finaris S.A.	23702
Eiger Private Investments S.A.	23668	GEnergy S.A.	23688
Electricité P. DIEDERICH S.à.r.l. Succ. FEYPEL	23666	Genomic Holding S.A.	23688
Elpers & Co	23669	Gima (SA) Sicar	23712
Emma S.A.	23669	Glendale Sàrl	23712
EP Anjou 1 S.à r.l.	23669	Global 360 (Luxembourg) S.à r.l.	23666
EP Courcelles 1 S.à r.l.	23679	IDPoint DigitalMedia	23690
EP Kleber 1 S.à r.l.	23687	Impek 2 S.A.	23668
EP Latitude 1 S.à r.l.	23687	La Saisiaz Property S.A.	23669
Esperides-S.A. SICAV-SIF	23687	Laumor Partners (Sàrl) Sicar	23691
Esquire Capital Holdings S.A.	23688	Luxomac Real Properties S.A.	23691
Esquire Capital Holdings S.A.	23689	Oceaneering Holdings Sarl	23702
Esquire Capital Holdings S.A.	23689	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.	23667
Ets Jacoby S.A.	23689	Ravago Reinsurance S.A.	23679
Eurobeton S.A.	23690	Ridley Finance Europe S.A.	23670
European Medical Services	23690	Rotzanis S.A.	23670
Euro Trade Services SA	23689	R Port	23680
FAHL Bauunternehmen Sàrl	23691	WX Rondo One Holding S.à r.l.	23692

Global 360 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 258.655.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.994.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 3 janvier 2012, que Vignette Partnership L.P. a transféré la totalité des 258.655.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Open Text ULC, une unlimited company, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: Suite 900, 1959 Upper Water Street, NS B3J 3N2 Halifax, Canada, immatriculée auprès du Registry on Joint Stock Companies sous le numéro 3245809.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Open Text ULC 258.655.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Global 360 (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012009597/19.

(120010709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Digitalents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 129.444.

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme, domiciliaire, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13 583, dénonce le siège social de la société Digitalents S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 129 444, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 15 janvier 2012.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Maitland Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012009513/13.

(120010737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Electricité P. DIEDERICH S.à.r.l. Succ. FEYPEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 67-69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.518.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012009521/10.

(120010842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

East Wood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 152.891.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009525/10.

(120010823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.151.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 29 décembre 2011, les actionnaires de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société,
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012009766/21.

(120010450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Eastland Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 73.811.

—
Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009527/9.

(120011153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

EBV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 148.646.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009528/10.

(120011121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Efforts S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.444.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFFORTS S.A. (en liquidation)

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012009530/12.

(120011327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Impek 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 110.136.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 décembre 2011 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs-délégués et des administrateurs suivants:

Monsieur José Neves DA SILVA VIEIRA, Administrateur et Administrateur délégué, né le 05.08.1945 à Frossos (P), demeurant à L – 1533 Luxembourg, 12, Rue des Forains

Madame Marie-Claire WALERS, Administrateur et Administrateur délégué, née le 12.03.1951 à Luxembourg (L), demeurant à L – 3326 Crauthem, 17, Rue Jean Braun

Monsieur Fernando DA SILVA VIEIRA, Administrateur, né le 29.01.1969 à Ettelbruck (L), demeurant à L – 1533 Luxembourg, 12, Rue des Forains

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012010259/23.

(120011395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

EHI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.908.

—
Extrait des résolutions prises en date du 17 janvier 2012

Le siège social de la société a été transféré du 560 A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012009533/15.

(120010883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

—
Résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 07 novembre 2011

Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) demeurant au 8, rue du Stade à 6741 VANCE (Belgique), est coopté en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012009534/13.

(120010571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Elpers & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 74.348.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009536/10.

(120010974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Emma S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.441.

Le 16 décembre 2011, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec la société anonyme EMMA S.A., ayant eu jusqu'au 16 décembre 2011 son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012009537/12.

(120011163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

EP Anjou 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.120.

Le bilan au 30 Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/2012.

Référence de publication: 2012009538/10.

(120011350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

La Saisiaz Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.049.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012

1. La démission de Monsieur Patrick de FROIDMONT avec effet au 13 janvier 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
- Madame Séverine DESNOS, (employée privé), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2016.

3. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

4. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2014.

5. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010321/22.

(120011267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**Rotzanis S.A., Société Anonyme,
(anc. Ridley Finance Europe S.A.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 53.244.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Ridley Finance Europe S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 53.244, incorporated pursuant to a deed of Me Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, on the 1st of December 1995, published in the Mémorial, Recueil C, number 90 of of 21st February 1996. The meeting is presided by Mrs. Colleen SIBLEY, employee, residing professionally in Luxembourg, 29, Rue Alphonse München.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Davy PICK, employee, residing professionally in Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change the name of the company to "ROTZANIS S.A.".

2. Change the social purpose of the company in order to give the following wording:

«The company has for object the taking of participating interests with particular reference to the health and medical sector, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose."

3. Change the currency of the corporate capital from USD to EUR.

4. Increase the corporate capital by an amount of 27,200.- EUR (twenty seven thousand two hundred euro) in order to increase the corporate capital from thirty four thousand Euro (34,000.- EUR) to 61,200 EUR (sixty one thousand two hundred euro) by issuing and creating 800 (eight hundred) new shares having a par value of thirty four Euro (EUR 34.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

5. Subscription and payment

6. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provision of Luxembourg Law dated 10th of August 1915 as modified.

7. Statutory Appointments

8. Miscellaneous

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides:

- to change the name of the company to "ROTZANIS S.A."
- to modify the purpose of the company and to adopt the wording as reproduced under point (2) of the agenda.

Second resolution

The meeting decides to convert the corporate capital actually set at forty five thousand US dollars (45,000.- USD) into thirty four thousand and two Euro (34,002.- EUR) (1 USD = 0,7556 EUR) of which thirty four thousand Euro (34,000.- EUR) will be considered as corporate capital divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty four Euro (EUR 34.-) each, and allot the balance to a special reserve.

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 27,200.-EUR (twenty seven thousand two hundred euro) in order to increase the corporate capital from thirty four thousand Euro (34,000. EUR) to 61,200 EUR (sixty-one thousand two hundred euro) by issuing and creating 800 (eight hundred) new shares having a par value of thirty-four Euro (EUR 34.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The actual shareholder declared to subscribe to all the new issued shares and paid them up in cash by an amount of 27,200.- EUR (twenty seven thousand two hundred euro), as proof was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th of August 1915 modified.

Fifth resolution

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "ROTZANIS S.A.", (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The company has for object the taking of participating interests with particular reference to the health and medical sector, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose."

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at 61,200 EUR (sixty-one thousand two hundred euro) represented by one thousand eight hundred (1,800) shares with a par value of thirty four Euro (EUR 34.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those for which the law prescribes the registered form. The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the Company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the first Monday in June at ten o'clock in the morning in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Sixth resolution

The general meeting revokes all the members of the board of directors and the statutory auditors and appoints as:

a.- Members of the Board of Directors:

- (i) Mr Jean Bernard ZEIMET, director, residing professionally at L1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
- (ii) Bearn Holdings S.A., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in Road Town, Wickhams Cay 1, Lake Building, Tortola, represented by Mr. Dimitrios ZOIS, Economist, residing professionally at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
- (iii) Mr. Marius KASKAS, Economist, residing at, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

b.- Statutory Auditor:

MORATINA SERVICES Ltd having its registered office at, 30 Karpenisiou Street, P.C. 1660, Nicosia, Cyprus (HE 230792)

Their mandates will expire at the end of the annual general meeting approving the accounts of 2017.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,700.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ridley Finance Europe S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.244, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 90 du 21 février 1996.

L'assemblée est présidée par Madame Colleen SIBLEY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, rue Alphonse München

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Davy PICK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, Rue Alphonse München.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «ROTZANIS S.A.».

2. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation avec référence particulière dans le domaine de Santé et de secteur médicale, sous quelques formes que ce soit dans d'autres sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle est la mise en valeur de participation.

La société peut acquérir toutes valeurs mobilières par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et tout autre manière et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourrait acquérir et gérer tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder prêts, avances ou garanties aux sociétés dans les quelle elle possède des participations, ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

En général la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.»

3. Changement de la devise du capital de USD en EURO.

4. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-sept mille deux cents Euros (27.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente quatre mille Euros (34.000,- EUR) à un montant de soixante et un mille deux cents Euros (61.200,- EUR) par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-quatre Euro (34,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5. Souscription et paiement.

6. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

7. Nomination statutaires.

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la société à «ROTZANIS S.A.»

- de modifier l'objet social pour lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point (2) de l'agenda.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de quarante-cinq mille US Dollars (45.000,- USD) en trente-quatre mille et deux euros (34.002,- EUR) (1 USD = 0,7555 EUR) dont trente-quatre mille Euros (34.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-quatre Euro (34,- EUR) chacune, et le solde est alloué à une réserve spéciale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept mille deux cents Euros (27.200,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille Euros (34.000,- EUR) à un montant de soixante et un mille deux cents Euros (61.200,- EUR), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-quatre Euros (34,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et paiement

L'actionnaire actuel déclare avoir souscrit aux nouvelles actions émises et les a libéré par un apport en numéraire d'un montant de vingt-sept mille deux cents Euros (27.200,-EUR), laquelle somme se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ROTZANIS S.A.", (ci-après dénommée la "Société"). Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation avec référence particulière dans le domaine de Santé et de secteur médicale, sous quelques formes que ce soit dans d'autres sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle est la mise en valeur de participation.

La société peut acquérir toutes valeurs mobilières par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et tout autre manière et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourrait acquérir et gérer tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder prêts, avances ou garanties aux sociétés dans les quelle elle possède des participations, ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

En général la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille deux cents Euros (61.200,- EUR) représenté par mille huit cents (1.800) actions avec valeur nominale de trente-quatre Euros (34,- EUR) par action.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent. Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, et nomme aux fonctions de:

a.- Membres du Conseil d'Administration

(i) Monsieur Jean Bernard ZEIMET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

(ii) BEARN HOLDINGS S.A., une société soumise aux lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town sous le

numéro 367012, représentée par Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29 rue Alphonse Munchen.

(iii) Monsieur Marius KASKAS, Economiste, demeurant à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

b.- Commissaire aux comptes:

MORATINA SERVICES Ltd, ayant son siège social à, 30 Karpenisiou Street, P.C. 1660, Nicosia, Chypre (HE 230792)
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.700,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Colleen SIBLEY, Davy PICK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2011. Relation GRE/2011/4370. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007844/509.

(120008061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

EP Courcelles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.026.

Le bilan au 30 Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/2012.

Référence de publication: 2012009539/10.

(120011349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Ravago Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.657.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 17 janvier 2012

«

Première Résolution

L'Assemblée accepte la démission de Stichting Administratiekantoor Ravago, Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Seconde Résolution

L'Assemblée décide d'élire comme nouvel Administrateur:

RAVAGO MANAGEMENT S.à.r.l., domiciliée 16, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg, représentée par Madame Gunhilde Van Gorp, Administrateurs de sociétés, demeurant Poederstraat, 51, 2370 Arendonk, Belgique, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Pour la société RAVAGO Reinsurance S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2012009787/21.
(120010527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the “general meeting”) of the shareholders of “@PORT S.A.”, a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”), established and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.465 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1102 on June 8, 2007.

The Company’s articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1908 on September 16, 2010.

The meeting is opened by Mr Jacques GEVERS, residing in Monaco, being in the chair (hereafter the “Chairman”), who appoints as secretary Mr Alain ENGLEBERT, residing in Rhode Saint Genèse (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe SEVIN, residing in Brussels (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million one hundred eighty-two thousand two hundred and six euros and twenty-seven cents (EUR 29,182,206.27) in order to raise it from its present amount of seven million three hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-four euros (EUR 7.388.584) to thirty-six million five hundred seventy thousand seven hundred ninety euros and twenty-seven cents (EUR 36,570,790.27) by the issue of one million seven hundred and nine thousand five hundred sixty-one (1,709,561) new shares without indication of par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the “New Shares”) and withdrawal of the preferential subscription rights of existing shareholders in relation to the portion of the New Shares to be issued in consideration for cash;

2. Subscription and full payment of one million six hundred ninety thousand three hundred forty (1,690,340) New Shares by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of twenty-eight million eight hundred fifty-four thousand one hundred three euros and eighty cents (EUR 28,854,103.80), owed by the Company to its shareholders (the “Contribution in Kind”) and of nineteen thousand two hundred twenty-one (19,221) New Shares by contribution in cash of an amount of three hundred twenty-eight thousand one hundred two euros and forty-seven cents (EUR 328,102.47);

3. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contribution in Kind;

4. Amendment of the first paragraph of article five (5) of the Company’s articles of association to give it the following content:

“ **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-six million five hundred seventy thousand seven hundred ninety euros and twenty-seven cents (EUR 36,570,790.27) represented by two million three hundred ninety-two thousand six hundred thirty-six (2,392,636) shares without indication of nominal value.”;

5. Appointment of two new directors;

6. Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with effect as from December 1, 2011 and subsequent amendment of Article 3 of the Company’s articles of association;

7. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-eight million eight hundred and fifty-four thousand one hundred and three euros eighty cents (EUR 28,854,103.80) in order to raise it from its present amount of seven million three hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-four euros (EUR 7.388.584) to thirty-six million two hundred and forty-two thousand six hundred and eighty-seven euros eighty cents (EUR 36,242,687.80) by the issue of one million six hundred ninety thousand three hundred forty (1,690,340) New Shares without indication of par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting resolves to agree with the subscription of all of one million six hundred ninety thousand three hundred forty (1,690,340) New Shares as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
SYNTEGRA CAPITAL (Investors Ltd)	876,432
REALPART S.A.	642,843
Jacques GEVERS	36,136
Gérard BLOCH	52,816
Alain ENGLEBERT	20,168
Daniel DAVID	8,696
Dominique MARLOYE	878
Dominique HUBART	5,975
Patrice DURAND	8,546
Anne DESMOUSSEAUX	9,195
Bernard HAUER	4,130
Thierry SCHWARTZ	4,130
Christophe LEVEILLE	3,851
Pierre BOURY	1,757
Gabriel BALLOT	1,617
Anne-Claire HONORE	1,617
Ariane GOËN	1,925
William BIRD	1,926
Jean-Christophe ROLLAND	7,702
TOTAL	<u>1,690,340</u>

Subscription - Payment

Thereupon, the below listed shareholders declare, through their proxy holder, to subscribe to a total amount of one million six hundred ninety thousand three hundred forty (1,690,340) New Shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of twenty-eight million eight hundred fifty-four thousand one hundred three euros and eighty cents (EUR 28,854,103.80), owed by the Company to its shareholders as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed	Value of the contribution in kind (in EUR)
SYNTEGRA CAPITAL (Investors Ltd)	876,432	14,960,694.24
REALPART S.A.	642,843	10,973,330.01
Jacques GEVERS	36,136	616,841.52
Gérard BLOCH	52,816	901,569.12
Alain ENGLEBERT	20,168	344,267.76
Daniel DAVID	8,696	148,440.72
Dominique MARLOYE	878	14,987.46
Dominique HUBART	5,975	101,993.25
Patrice DURAND	8,546	145,880.22
Anne DESMOUSSEAUX	9,195	156,958.65

Bernard HAUER	4,130	70,499.10
Thierry SCHWARTZ	4,130	70,499.10
Christophe LEVEILLE	3,851	65,736.57
Pierre BOURY	1,757	29,991.99
Gabriel BALLOT	1,617	27,602.19
Anne-Claire HONORE	1,617	27,602.19
Ariane GOËN	1,925	32,859.75
William BIRD	1,926	32,876.82
Jean-Christophe ROLLAND	7,702	131,473.14
TOTAL	1,690,340	28,854,103.80

The total value of the Contribution in Kind, which is declared to be of twenty-eight million eight hundred fifty-four thousand one hundred three euros and eighty cents (EUR 28,854,103.80), and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, established by "HRT Révision S.A.", with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, which report concludes in French as follows:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 1.690.340 actions sans valeur nominale de @PORT S.A. (pair comptable EUR 17,07) à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de @PORT S.A. de EUR 29.182.206,27 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Such report, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of three hundred twenty-eight thousand one hundred and two euros forty-seven cents (EUR 328,102.47) in order to raise it from its amount after the increase decided in the first resolution of thirty-six million two hundred and forty-two thousand six hundred and eighty-seven euros eighty cents (EUR 36,242,687.80) to thirty-six million five hundred seventy thousand seven hundred ninety euros and twenty-seven cents (EUR 36,570,790.27) by the issue of nineteen thousand two hundred twenty-one (19,221) New Shares without indication of par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The general meeting acknowledges the special report issued by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the envisaged share capital increase and withdrawal of the preference subscription rights of existing shareholders for the New Shares to be issued for a cash consideration.

The general meeting resolves to agree with (i) the proposed limitation/withdrawal of their preference subscription right and (ii) the subscription of all of nineteen thousand two hundred twenty-one (19,221) New Shares as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
Anne DESMOUSSEAUX	5,858
Pierre BOURY	2,929
Lidy-Anne JESWIET	2,050
Marie-José LUYIS	2,526
Raymond CHARGUPELLON	5,858
TOTAL	19,221

Thereupon, the above listed shareholders declare, through their proxyholder, to subscribe to a total amount of nineteen thousand two hundred twenty-one (19,221) New Shares and have them partially paid up in par value by contribution in cash of an amount of two hundred and twenty-eight thousand one hundred and six euros and forty-one cents (EUR 228,106.41), representing 69.52% of the aggregate par value of the New Shares issued for a cash consideration.

Evidence of the transferred money has been given to the undersigned notary by the presentation of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed transferred on the Company's bank accounts.

Fifth resolution

Pursuant to the above increases of share capital, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 5. First paragraph. “The subscribed capital of the Company is set at thirty-six million five hundred seventy thousand seven hundred ninety euros and twenty-seven cents (EUR 36,570,790.27) represented by two million three hundred ninety-two thousand six hundred thirty-six (2,392,636) shares without indication of nominal value.”

The general meeting further empowers any director of the Company to amend the shareholders register in accordance with the share capital increase decided in the present deed.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint, with immediate effect, the following persons as directors of the Company:

- Mr Philip PERCIVAL, born on 9 December 1946 in London, United Kingdom, with address at 10, Holland Park Court, Holland Park Gardens, London W14 8DN, subject to his acceptance of this mandate. In case of refusal, the board of directors will be authorized to co-opt another person to replace him until the next general meeting of shareholders.

- Mr Gérard BLOCH, born on 31 May 1943 in Toulouse, France, with address at 33, avenue Princess at 78110 Le Vesinet.

Their mandate will end at the annual general meeting to be held in 2013.

Seventh resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with effect as from December 1, 2011.

The general meeting further resolves to amend, with effect as from December 1, 2011, the first and second paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 3. First paragraph. “The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.”

Second paragraph. “It may be transferred within the municipality of Strassen by resolution of the board of directors of the Company.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le six septembre,

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire («l’assemblée générale») des actionnaires de la société «@PORT S.A.» (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126.465, et constituée suivant un acte reçu par le notaire précité en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1102 du 8 juin 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, en date du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1908 en date du 16 septembre 2010.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques GEVERS, demeurant à Monaco (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain ENGLEBERT, demeurant à Rhode Saint Genèse (Belgique).

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe SEVIN, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de vingt-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille deux cent six euros et vingt-sept cents (EUR 29.182.206,27) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 7.388.584) à trente-six millions cinq cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros vingt-sept cents (EUR 36.570.790,27) par l'émission de un million sept cent neuf mille cinq cent soixante et une (1.709.561) nouvelles actions sans valeur nominale, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»), et renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux actions nouvellement émises pour une contrepartie en numéraire;

2. Souscription et libération intégrale des Actions Nouvelles par apport en nature d'une valeur totale de un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante euros (EUR 1.690.340) se composant de la conversion et la conséquente de l'extinction d'une dette incontestable et immédiatement payable d'un montant de vingt-huit millions huit cent cinquante-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt cents (EUR 28.854.103,80), due par la Société à ses actionnaires («l'Apport en Nature») et de dix-neuf mille deux cent vingt et une (19.221) Nouvelles Actions par l'apport en numéraire d'un montant de trois cent vingt-huit mille cent deux euros et quarante-sept cents (EUR 328.102,47);

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des actions apportées;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à trente-six millions cinq cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros et vingt-sept cents (EUR 36.570.790,27) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent trente-six (2.392.636) actions sans valeur nominale.»

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

6. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2011 et la modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société.

7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-huit millions huit cent cinquante-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt cents (EUR 28.854.103,80) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 7.388.584) à trente-six millions deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt cents (EUR 36.242.687,80) par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante (1.690.340) Actions Nouvelles sans valeur nominale, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription d'un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante (1.690.340) Actions Nouvelles comme suit:

Souscripteurs	Montant des actions souscrites
SYNTEGRA CAPITAL (Investors Ltd)	876.432
REALPART S.A.	642.843
Jacques GEVERS	36.136
Gérard BLOCH	52.816
Alain ENGLEBERT	20.168
Daniel DAVID	8.696
Dominique MARLOYE	878
Dominique HUBART	5.975
Patrice DURAND	8.546
Anne DESMOUSSEAUX	9.195
Bernard HAUER	4.130
Thierry SCHWARTZ	4.130
Christophe LEVEILLE	3.851
Pierre BOURY	1.757

Gabriel BALLOT	1.617
Anne-Claire HONORE	1.617
Ariane GOËN	1.925
William BIRD	1.926
Jean-Christophe ROLLAND	7.702
TOTAL	<u>1.690.340</u>

Souscription - Paiement

Sur ce, les actionnaires susmentionnés déclarent, par l'intermédiaire de leur mandataire, souscrire à un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante (1.690.340) Actions Nouvelles et les libérer intégralement à leur valeur nominale par un apport en nature se composant en la conversion et subséquente extinction d'une dette incontestable et immédiatement payable d'un montant de vingt-huit millions huit cent cinquante-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt cents (EUR 28.854.103,80), due par la Société à ses actionnaires comme suit:

Souscripteurs	Montant des actions souscrites	Montant de l'apport en nature (en EUR)
SYNTEGRA CAPITAL (Investors Ltd)	876.432	14.960.694,24
REALPART S.A.	642.843	10.973.330,01
Jacques GEVERS	36.136	616.841,52
Gérard BLOCH	52.816	901.569,12
Alain ENGLEBERT	20.168	344.267,76
Daniel DAVID	8.696	148.440,72
Dominique MARLOYE	878	14.987,46
Dominique HUBART	5.975	101.993,25,
Patrice DURAND	8.546	145.880,22
Anne DESMOUSSEAUX	9.195	156.958,65
Bernard HAUER	4.130	70.499,10
Thierry SCHWARTZ	4.130	70.499,10
Christophe LEVEILLE	3.851	65.736,57
Pierre BOURY	1.757	29.991,99
Gabriel BALLOT	1.617	27.602,19
Anne-Claire HONORE	1.617	27.602,19
Ariane GOËN	1.925	32.859,75
William BIRD	1.926	32.876,82
Jean-Christophe ROLLAND	7.702	131.473,14
TOTAL	<u>1.690.340</u>	<u>28.854.103,80</u>

La valeur totale de cet apport en nature, que est déclarée être de vingt-huit millions huit cent cinquante-quatre mille cent trois euros et quatre-vingt cents (EUR 28.854.103,80), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par «HRT Révision S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 1.690.340 actions sans valeur nominale de @PORT S.A. (pair comptable EUR 17,07) à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de @PORT S.A. de EUR 29.182.206,27 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être déposé en même temps avec les autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent vingt-huit mille cent deux euros et quarante-sept cents (EUR 328.102,47) afin de le porter de son montant après l'augmentation décidée lors de la première résolution de trente-six millions deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt cents (EUR 36.242.687,80) à trente-six millions cinq cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros

vingt-sept cents (EUR 36.570.790,27) par l'émission de dix-neuf mille deux cent vingt et une (19.221) Actions Nouvelles sans valeur nominale, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend note du rapport spécial émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sur l'augmentation prévue de capital social et la renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les Actions Nouvelles émises en échange d'un apport en numéraire.

L'assemblée générale décide d'approuver (i) la renonciation à leur droit préférentiels de souscription et (ii) la souscription de dix-neuf mille deux cent vingt et une (19.221) Actions Nouvelles comme suit:

Souscripteurs	Montant des actions souscrites
Anne DESMOUSSEAUX	5.858
Pierre BOURY	2.929
Lidy-Anne JESWIET	2.050
Marie-José LUYS	2.526
Raymond CHARGUPELLON	5.858
TOTAL	19.221

Sur ce, les actionnaires susmentionnés déclarent, par l'intermédiaire de leurs mandataire, souscrire à dix-neuf mille deux cent vingt et une (19.221) Actions Nouvelles et les libérer partiellement en valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-huit mille cent six euros et quarante et un cents (EUR 228.106,41), soit 69,52% de la valeur nominale des Actions Nouvelles émises en contrepartie d'un apport en numéraire.

La preuve du transfert de ce montant a été donnée au notaire instrumentant par la présentation du certificat de blocage émis par la banque gardant le compte bancaire de la Société.

Le notaire instrumentant accepte cette preuve comme suffisante que les fonds ont été transférés sur le compte bancaire de la Société.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à trente-six millions cinq cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros vingt-sept cents (EUR 36.570.790,27) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent trente-six (2.392.636) actions sans valeur nominale.»

L'assemblée générale donne pouvoir à tout administrateur de la Société de mettre à jour le registre des actionnaires conformément à l'augmentation de capital décidée dans le présent acte notarié.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, avec effet immédiat, les personnes suivantes:

- Monsieur Philip PERCIVAL, né le 9 décembre 1946 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse au 10, Holland Park Court, Holland Park Gardens, London W14 8DN, sujet à l'acceptation de son mandat. Dans l'éventualité de refus de son mandat, le conseil d'administration sera autorisé à coopter une autre personne afin de le remplacer jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Monsieur Gérard BLOCH, né le 31 mai 1943 à Toulouse, France, avec adresse au 33, avenue Princess, 78110 Le Vesinet, France.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2013.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier, avec effet au 1^{er} décembre 2011, le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. «Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Strassen.»

Deuxième alinéa. «Il pourra être transféré dans le cadre de la municipalité de Strassen par une résolution du conseil d'administration de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GEVERS, A. ENGLEBERT, P. SEVIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12055. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008504/388.

(120008925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

EP Kleber 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.150,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.140.

Le bilan au 30 Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/2012.

Référence de publication: 2012009540/10.

(120011348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

EP Latitude 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.523.

Le bilan au 30 Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/2012.

Référence de publication: 2012009541/10.

(120011347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Esperides-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.455.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 5 décembre 2011

En date du 5 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 2 janvier 2012, la démission de M. Stéphane Ries en qualité d'administrateur de la Sicav-SIF;
- de coopter M. Jean-Marie Rinié, Caceis Bank Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Sicav-SIF, avec effet au 2 janvier 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2012, en remplacement de M. Stéphane Ries, démissionnaire.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Esperides S.A. Sicav-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012009543/18.

(120010409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2011:

La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-délégué est acceptée.

A été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012009577/14.

(120010398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

GEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.848.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2012009604/12.

(120010718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Genomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.184.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration tenu en date du 19 décembre 2011

Les administrateurs présents ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Stefan Jökull Sveinsson de sa fonction d'administrateur et de coopteur, en vue de son remplacement, Monsieur Marek Domagala résident 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Domagala prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012009591/16.

(120011027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.436.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009544/10.

(120011216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009545/10.

(120011217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009546/10.

(120011218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Ets Jacoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.
R.C.S. Luxembourg B 83.856.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo SA

Signature

Référence de publication: 2012009549/11.

(120011025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Fenim Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.112.

Suite à un transfert de parts sociales effectué en date du 15 novembre 2011 par l'associé unique Zelkova Holdings Limited à Foremost Star Inc., ayant son siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, le capital social de la société Fenim Holding est détenu comme suit:

Foremost Star Inc. 310 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012009572/13.

(120010774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Euro Trade Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.249.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 janvier 2012

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur François DIFFERDANGE au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Le conseil d'administration décide de nommer au poste d'administrateur Mademoiselle Cynthia DI ROSA demeurant 124, rue de la Vallée F-57535 Marange jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 et de nommer au poste d'administrateur délégué Madame Delphine DI ROSA demeurant 124, rue de la Vallée F-57535 Marange jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009552/15.

(120011084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Eurobeton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 53.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobéton S.A.

Référence de publication: 2012009553/10.

(120010519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

European Medical Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009555/10.

(120011017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

IDPoint DigitalMedia, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.894.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de IDPoint DigitalMedia SA tenue au siège social le 22 novembre 2011 à 10 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la modification du lieu de résidence des administrateurs et administrateurs délégués: Monsieur Ives Serge Decraene et Madame Petra Scheir, vers l'adresse suivante:

Snepdreef 5
9940 Ertvelde
Belgique

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Ives Decraene
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012009629/19.

(120011176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.940.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18. Janvier 2012.

Référence de publication: 2012009561/10.

(120011311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

FAHL Bauunternehmen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.314.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012009566/10.

(120011343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Fahl Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.105.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009567/9.

(120011342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Fiduciaire Luxor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 135.955.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JANVIER 2012.

Yavuz OCAKDAN.

Référence de publication: 2012009576/10.

(120010821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Luxomac Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 82.662.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 décembre 2001

EXTRAIT

Suite au décès de Charles OSSOLA, l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2011, a nommé comme nouvel administrateur Charles KAUFHOLD, né le 27 mai 1954, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2012009678/15.

(120010985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Laumor Partners (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 112.787.

Suite à l'augmentation des parts sociales et des cessions intervenues après la liquidation de la société LAUMOR HOLDINGS S.à r.l., les associés de la société sont les suivants:

ANGLONA S.r.l., 8, Corso Italia, I-20122 Milan	97.980 parts sociales
BRISE VENT HOLDING S.A., 10, Cours de Rive, CH 1211 Genève	3 7.357 parts sociales
Monsieur Carlo F. BRIGNONE 1, Via Papacino, I-10121 Turin	4.889 parts sociales
LAFIN S.r.l., 72, Corso Vittorio Emanuele II, I-10121 Turin	142.804 parts sociales
VITTORIA ASSICURAZIONE S.p.A., 2, Via Ignazio Gardella, I-20149 Milan	98.136 parts sociales

LAGANAS SECURITIES S.à r.l., 47, bd Royal, L-2449 Luxembourg 48.729 parts sociales
 EGAR S.r.l., 72 , Corso Vittorio Emanuele II, I-10121 Turin 48.729 parts sociales
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009664/19.

(120011030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Fidugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 10.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009578/9.

(120010502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

WX Rondo One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.463.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 29 décembre 2011.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 29 décembre 2011, il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Pour la Société

Signes S.A.

Représentée par Vincent Goy

Liquidateur

Référence de publication: 2012009985/21.

(120011230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Dyal (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.142.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dyal Capital Partners (B) LP, a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, the general partner of which has its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the General Registry of Cayman Islands under number 38470,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, on November 14, 2011,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Dyal (Luxembourg)” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by two thousand (2,000) shares in registered form, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, in case class A and B managers have been appointed, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirtyfirst (31) of December two thousand and eleven (2011).

Subscription and payment

Dyal Capital Partners (B) LP, represented as stated above, subscribes for two thousand (2,000) shares in registered form, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-).

The amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
 - Michael Rees, executive, born on March 19, 1975, in Pittsburgh, Pennsylvania, United States of America, professionally residing at 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158, United States of America; and
 - Sean Ward, executive, born on May 31, 1978, in Danbury, Connecticut, United States of America, professionally residing at 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158, United States of America.
2. The following are appointed as B managers of the Company an indefinite period:

- Christophe-Emmanuel Sacre, executive, born on January 22, 1985, in Ottignies Louvain-la-Neuve, Belgium, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Hugo Froment, executive, born on February 22, 1974 in Laxou, France, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - Valérie Pechon, executive, born on November 10, 1975, in Caracas, Venezuela, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dyal Capital Partners (B) LP, une société (limited partnership) régie par les lois des Iles Caymans, dont le siège social se situe à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, inscrite au General Registry of Cayman Islands, sous le numéro 38470,

représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 14 novembre 2011,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Dyal (Luxembourg)" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses

propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si des gérants de classe A et des gérants de classe B ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre deux mille onze (2011).

Souscription et Libération

Dyal Capital Partners (B) LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000),

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Michael Rees, cadre, né le 19 mars 1975 à Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158, Etats-Unis d'Amérique; et

- Sean Ward, cadre, né le 31 mai 1978 à Danbury, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 605 Third Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10158, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Christophe-Emmanuel Sacre, cadre, né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Hugo Froment, cadre, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Valérie Pechon, cadre, née le 10 novembre 1975 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataires de la partie comparante.

Signé: Lohest, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15657. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008194/502.

(120008750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Finaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.178.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 novembre 2011

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 2 novembre 2011 en confirmant la cooptation de Madame Sylviane COURTOIS au poste d'administrateur suite à la démission de Monsieur Philippe SLENDZAK.

L'Assemblée constate et accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Maurice HOUSSA au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009580/18.

(120010461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Oceaneering Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.091.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- Oceaneering International Inc., a company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, State of Delaware, 19801, United States of America and its principal place of business at 11911 FM 529, Houston, State of Texas 77041-3000, United States of America, registered with the Trade Register of the State of Texas under number 0717710, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Oceaneering Holdings Sarl".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers’ meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.”

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

-Oceaneering International Inc. here represented as mentioned above, subscribes to 25,000 (twenty-five thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Oceaneering International Inc. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) in cash.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as category A managers:

- Michael Leys, born in Aberdeen (Scotland), on 17 December 1950, residing professionally at 15, West Cults Road, Cults, Aberdeen AB15 9HQ, Scotland.

- Andrew Atkinson, born in Kingston Upon Hull, on 21 March 1952, residing professionally at No. 1 Kwong Min Road, Jurong, Singapore 628704.

2) Are appointed as category B managers:

- Pietro Longo, born in Italy, on 13 September 1970, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Valérie Pechon, born in Caracas, Venezuela, on 10 November 1971, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- David Catala, born in Ghent, Belgium, on 19 January 1979, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- Oceaneering International, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Etat du Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, et son principal centre d'intérêt au 11911 FM 529, Houston, Etat du Texas 77041-3000, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 0717710, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Oceaneering Holdings Sarl".

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

Oceaneering International, Inc., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Oceaneering International, Inc. en échange de l'émission de parts sociales de la Société consiste en la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Michael Leys, né à Aberdeen (Ecosse), le 17 décembre 1950, résidant professionnellement au 15, West Cults Road, Cults, Aberdeen AB15 9HQ, Ecosse.

- Andrew Atkinson, né à Kingston Upon Hull, le 21 mars 1952, résidant professionnellement au No. 1 Kwong Min Road, Jurong, Singapore 628704.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- Pietro Longo, né en Italie, le 13 septembre 1970, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Valérie Pechon, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1971, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- David Catala, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, a dressé et timbré à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012007809/552.

(120007848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Gima (SA) Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 134.353.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 mai 2011

Est nommé réviseur d'entreprises agréée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- KPMG AUDIT S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009593/13.

(120010963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Glendale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.735.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction de Gérant de la société Glendale S.à.r.l., avec effet au 31 octobre 2011.

Le 18 janvier 2012.

Diogo Alves Dinis Vaz Guedes.

Référence de publication: 2012009594/10.

(120011104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.
